



Fonctionnement / Aspect financier

publié le 01/09/2023 - mis à jour le 25/10/2023

1- FONCTIONNEMENT

Un des grands changements auxquels sont confrontés les élèves de 6ème concerne la restauration : fini le service sur table, place à l'autonomie avec le principe du SELF : les élèves prennent leur plateau, se servent et s'installent où ils veulent.

La restauration au collège Rabelais s'appuie sur une équipe dynamique autour de Mr Courtois, chef cuisinier :

- Pas de recours à des prestataires extérieurs : tout est préparé sur place, avec des livraisons quotidiennes.
- Les menus sont élaborés dans le respect de l'équilibre alimentaire, avec le suivi du PNNS (Programme National Nutrition Santé) ; ils sont affichés chaque semaine sur le site internet du collège.
- Recours fréquent aux produits locaux, identifiés clairement sur les menus.
- Une action forte est menée contre le gaspillage alimentaire :
 - ▶ Charte de sensibilisation des élèves
 - ▶ Tables de tri
 - ▶ Table de troc
 - ▶ Gâchis-pain
 - ▶ Signalétique « petite faim – grosse faim »
 - ▶ Bar à salade etc...
- Des menus à thème sont souvent proposés (découverte de recettes d'autres pays) et l'année termine en beauté avec le copieux repas de Noël !

2- ASPECT FINANCIER

Gros changement là-aussi avec le primaire : la demi-pension repose sur un système de forfait trimestriel dont le tarif est fixé par le Département.

Deux tarifs sont proposés :

- ▶ Forfait 5 jours
- ▶ Forfait 4 jours (sans le mercredi)

Les factures sont envoyées par mail en cours de trimestre.

Modes de paiement :

- par prélèvement automatique (à privilégier)
- par virement sur le compte du collège (RIB indiqué sur la facture)
- à l'intendance du collège, en chèque ou en espèces

En cas de difficultés de paiement, des aides financières existent :

- La bourse des collèves (dossier à remplir en septembre)
- Le fonds social (dossier à retirer à l'intendance toute l'année)

A titre exceptionnel, les élèves externes peuvent déjeuner au self pour des raisons motivées :

- participation à une activité sur la pause méridienne (Foyer, AS...)
- impossibilité exceptionnelle de rentrer manger chez soi

· emploi du temps ne permettant pas tel jour de la semaine de rentrer le midi (2 repas maximum : au-delà, le régime demi-pensionnaire s'applique)

Les repas sont achetés à l'intendance **avant le passage au self**

Le prix du repas pour les externes est de 3,70 €.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.